



Mère française père italien séparation

Par **User60**, le **20/12/2022 à 22:39**

Bonjour,rrnrJe suis française née en France, mon conjoins est italien, née en Italie. Nous habitons en France. Nous avons en projet d'avoir un enfant. Lui aimerais que notre enfant naisse en Italie.rnMa question est...(je prefere être prévoyante) en cas de séparation, mon conjoins a t il le droit d'avoir la garde de notre enfant dans son pays ?rnComment ça se passe ? Merci pour vos réponses.

Par **Zénas Nomikos**, le **24/12/2022 à 21:27**

Bonjour, buongiorno,rrnr rnrrnvoici, ecco :rrnr<https://www.avocat-omer.fr/blog/divorce-enfant/droit-de-garde-demenagement/>rrnr<https://www.lextant-avocats.com/fr/actualites/id-66-separation-couple-sortie-territoire-enfant>rrnrhttps://e-justice.europa.eu/302/FR/parental_responsibility_child_custody_and_contact_rights?ITALY&init=true&